

CPPAP N° 1020 S 06643

Directeur de la publication Fabrice LERESTIF

Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43

Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr

Site : www.udfo35.fr

Imprimerie Colibri-Rennes

Prix : 0,30 €

PIC RENNES ARMORIQUE

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange
35000 RENNES

Déposé le 22 mars 2018
À distribuer avant le 24 mars 2018

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION
DES ORGANISATIONS SYNDICALES
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE
N°188 MARS 2018

10 MOIS ÇA SUFFIT !

En mai 1968, les manifestants
craient "10 ans ça suffit" à
l'encontre du président De
Gaulle.

50 ans plus tard, nous avons toutes les raisons de crier à Macron "10 mois ça suffit !".

Non pas évidemment sur un terrain qui n'est pas le nôtre, celui de la préparation d'une "alternance politique", mais **sur le terrain social, le seul qui nous importe.**

Macron, son gouvernement, ses soutiens, y compris évidemment dans les milieux syndicaux cognent comme jamais sur tout ce qui peut ressembler à des droits collectifs.

Ils veulent notre peau et bien évidemment celle des organisations syndicales indépendantes qui résistent. 200 000 mandats syndicaux risquent d'être liquidés par les ordonnances Macron dont 33 000 pour FO !

Et l'on a voulu nous faire croire que grâce à la concertation de l'été 2017, on avait évité le pire.

Code du Travail, Statut Général de la Fonction Publique, Statuts Particuliers dont celui des cheminots, formation professionnelle, Baccalauréat, Université et bientôt retraite, que restera-t-il des conquêtes de nos aînés acquises le plus souvent au prix de dures luttes ?

Il est des moments où il n'y a plus le choix : soit l'on se bat en construisant le rapport de force par la grève interprofessionnelle, soit l'on se soumet, y compris par la passivité. Dans ce cadre, les propos démobilisateurs de l'actuel secrétaire général de notre confédération, largement relayés médiatiquement et pour cause, ne nous aident pas, c'est le moins que l'on puisse dire.

Mais ce qui importe au final, c'est que chaque syndicat, chaque militant(e), chaque adhérent(e)s de FO et au-delà les salarié(e)s, les retraité(e)s, les jeunes prennent la mesure du basculement qui est en train de s'opérer sous nos yeux et de l'urgence à réagir comme l'ont fait nos camarades de Mayotte.

À l'heure où ces lignes sont écrites, l'ampleur de la mobilisation du 22 mars n'est pas connue mais il est clair que tous nos efforts doivent porter sur la préparation de la confrontation avec les fossoyeurs des "jours heureux".

"10 MOIS ÇA SUFFIT ! VIVE LA SOCIALE !"

Rennes, le 19 mars 2018

Fabrice LERESTIF,

Secrétaire Général



SOMMAIRE

PAGE 1 :

ÉDITORIAL

PAGE 2 :

RÉSOLUTION CE UD...

PAGE 3 :

L'UD EN ACTION ...

PAGES 4 :

POUR INFO ...

PAGE 5 :

CARREFOUR CESSON ...

PAGE 6 :

EN DIRECT DES SYNDICATS ...

PAGE 7 :

EN DIRECT DE L'UD ...

PAGE 8 :

CAISSE DE SOLIDARITÉ,
PERMANENCES UL, L'AFOC,
CALENDRIER STAGES
ET LE DESSIN DE PATOCHE ...

POUR PLUS D'INFOS :



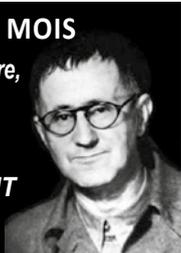
TIMBRES 2018 : 4,75 EUROS.

tresorerie.udfo35@orange.fr

LA CITATION DU MOIS

"Celui qui combat peut perdre,
celui qui ne combat pas
a déjà perdu"

Bertold BRECHT
(1898-1956)



RÉSOLUTION CE UD ...

Une nécessité : le respect du mandat, Une urgence : l'action en défense des droits collectifs !

La CE de l'UD FO 35 réunie le 23 février 2018 constate qu'après avoir achevé par ordonnances l'œuvre de destruction du code du travail, entamée par la loi El Khomri, le gouvernement continue de dérouler sa politique, uniquement soucieux de répondre aux exigences du patronat et de la finance : réduire la dette et la dépense publiques, flexibiliser le marché du travail, « moderniser » les services publics, sont à nouveau présentés, à grand renfort de propagande médiatique, comme les seuls remèdes à une crise que les puissances financières ont elles-mêmes produite.

Face à ces attaques, l'heure n'est pas aux interrogations : ce que veut le gouvernement est clair, rien des intentions du Président de la République n'a jamais été caché :

- ▶ inverser la hiérarchie des normes, renvoyer le « dialogue social » dans l'entreprise, tout en réduisant drastiquement le droit syndical et les Instances Représentatives des Personnels (IRP), et donc les moyens de résister aux plans de licenciements déguisés en ruptures conventionnelles collectives, aux « accords » de baisse des salaires et d'augmentation du temps de travail, etc.
- ▶ préparer la privatisation de la Sécurité Sociale en supprimant les cotisations sociales, au prétexte illusoire d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés du privé, tout en imposant une augmentation de la CSG aux fonctionnaires et en y soumettant les retraités,
- ▶ poursuivre la privatisation de larges pans des services publics, en attaquant les statuts des fonctionnaires, des cheminots, dépeints comme des archaïsmes qui paralyseraient le pays.

La CE de l'UD affirme que le gouvernement n'a pas seulement déclaré la guerre aux salariés, mais aussi à la République elle-même en s'en prenant aux piliers du système social français (code du travail, conventions collectives nationales, principe de faveur, statut général de la fonction publique et statuts particuliers, sécurité sociale). De plus, la CE de l'UD n'accepte pas la remise en cause des diplômes et des qualifications.

La CE de l'UD n'accepte pas davantage la restriction des libertés publiques, à travers la « constitutionnalisation de l'état d'urgence ».

La CE de l'UD affirme que dans cette situation, le rôle d'une organisation syndicale libre et indépendante n'est pas de jouer le jeu de pseudo-concertations, ni de commenter l'action de tel ou tel responsable politique, mais d'informer les salariés des attaques menées contre eux, de les rassembler, de porter leurs revendications et de construire le rapport de force pour résister aux mauvais coups, reconquérir tous les droits et obtenir satisfaction à leurs revendications.

C'est ainsi que la CE de l'UD apporte tout son soutien à ses syndicats, aux salariés en lutte pour leurs droits, leurs salaires, leurs emplois, leurs conditions de travail, dans l'action sociale, l'Éducation Nationale, l'enseignement supérieur, à la SNCF, à La Poste, à Carrefour, à l'AFPA, etc.. La grève des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile est exemplaire et nous montre la voie.

La CE de l'UD apporte son soutien aux agents de la fonction publique, aux cheminots, et à tous ceux qui seront en grève le 22 mars pour les services publics, les statuts, les postes, les salaires.

L'UD appellera à la grève interprofessionnelle le 22 mars 2018.

**La défense des services publics est l'affaire de tous :
pas de République sans services publics !**

Dans le droit fil de la charte d'Amiens, ce sont ces principes fondateurs de Force Ouvrière que la CE de l'UD tient à rappeler à quelques semaines du congrès confédéral qui se tiendra à Lille du 23 au 26 avril 2018. C'est cette voix de l'indépendance syndicale que la CE de l'UD entend porter en présentant la candidature de son secrétaire général, Fabrice Lerestif, à la CE Confédérale.

Le congrès confédéral est le congrès des syndicats Force Ouvrière. Les délégués porteront le mandat que les adhérents Force Ouvrière leur auront confié. Ils auront à se prononcer notamment sur le rapport d'activité, qui détaillera l'action des instances de la confédération depuis le congrès de Tours.

La CE de l'UD appelle ses syndicats à réunir leurs adhérents en assemblées générales afin de discuter du mandat qui sera confié à leur délégué.

Pour sa part, la CE de l'UD considère que, notamment en ce qui concerne les ordonnances Macron relatives au droit du travail et tout récemment la signature de l'Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle, les principes d'indépendance de Force Ouvrière et les mandats de congrès ont été à plusieurs reprises bafoués par le Secrétaire Général de la Confédération, et que, par conséquent, le rapport d'activité ne saurait être adopté.

Le congrès confédéral fixera également, dans les résolutions, le mandat pour les nouvelles instances confédérales, jusqu'au congrès suivant.

LA CE DE L'UD AFFIRME QUE SEULE L'ACTION DÉTERMINÉE PEUT FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS.

LA CE DE L'UD RÉAFFIRME DONC LA NÉCESSITÉ, DÈS AUJOURD'HUI, DE CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE POUR :

- ▶ la défense de tous les droits collectifs,
- ▶ le maintien du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers, le maintien du statut des cheminots : non à la privatisation, non au démantèlement des services publics !
- ▶ l'abrogation des ordonnances Macron et de la loi El Khomri, le rétablissement de la hiérarchie des normes, du principe de faveur et des IRP avec le droit syndical afférent,
- ▶ l'arrêt des plans de licenciements, déguisés ou non, l'arrêt des suppressions de postes,
- ▶ le rétablissement de la Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales : non au financement par l'impôt, prélude à la privatisation,
- ▶ Le retrait de loi Vidal et du plan étudiant ; le retrait de la réforme du baccalauréat et le maintien de celui-ci comme diplôme national et premier grade universitaire.
- ▶ la défense des libertés publiques, contre la « constitutionnalisation de l'état d'urgence ».

TOUS EN GRÈVE LE 22 MARS !



Adoptée à l'unanimité.

L'UD EN ACTION ...

Motion de la Commission Exécutive de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine

La Commission Exécutive de l'Union Départementale d'Ille et Vilaine considère que la signature par la Confédération de l'accord « *made in Medef* » sur la Formation Professionnelle est une erreur inacceptable, cela alors même que la ministre du travail Muriel Pénicaud a déclaré qu'elle annoncerait mardi 27 février "sur l'ensemble du projet de loi le volet Formation professionnelle, tout ce que l'on prend et aussi ce que l'on ajoute".

Que ce soit pour l'apprentissage confié au seul patronat et aux régions pour l'orientation, et non plus à l'Education Nationale.

Que ce soit pour la disparition du Congé Individuel de Formation (outil à la seule initiative du salarié lui permettant de suivre de plein droit et sur le temps de travail une formation longue et surtout qualifiante avec maintien de la rémunération) au profit du Compte Personnel de Formation.

Que ce soit pour l'AFPA qui aujourd'hui joue sa survie.

Comme l'a écrit Hubert RAGUIN, secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP FO) à Jean-Claude MAILLY : « *Nous voulons défendre [l'AFPA], ses missions et ses personnels, nous voulons la rétablir. Accepter la mort du CIF serait accompagner l'agonie de l'AFPA.* »

Nous demandons à la Confédération de combattre le projet de loi de la ministre du travail Muriel Pénicaud sur la formation professionnelle.

Nous apportons, de plus, tout notre soutien à la FNEC FP FO, à la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes, aux salariés de l'AFPA dans leur lutte pour la survie de cette institution qui, depuis des décennies, a largement montré son efficacité au sein du Service Public de l'Emploi.

Adoptée à l'unanimité.

15 mars, les retraités dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat.



COMMUNIQUÉ MAYOTTE

État d'urgence sociale

Le bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille et Vilaine a pris connaissance des mouvements sociaux qui secouent Mayotte depuis bientôt trois semaines.

Mayotte, collectivité d'outre mer devenue département depuis 2011, ne bénéficie pas des mêmes droits que les autres départements métropolitains. La situation s'est même dégradée et Mayotte est devenue la zone d'Europe la plus pauvre.

Les travailleurs(es) de Mayotte revendiquent le droit à l'éducation de leurs enfants à une scolarité conforme au Code de l'Éducation. La mise en place du « roulement scolaire », solution exceptionnelle il y a quelques années, est devenue la règle.

Les travailleurs(es) de Mayotte revendiquent le droit aux soins. L'hôpital de Mamoudzou, première maternité en France, est au bord de l'explosion et ne répond plus aux besoins de la population. Le nombre de médecins est très largement inférieur aux besoins.

Les travailleurs(es) de Mayotte revendiquent le droit au logement, beaucoup de logements insalubres sont faits en tôles et en cartons.

Les travailleurs(es) de Mayotte revendiquent le droit d'accès à l'eau potable, la sécheresse de 2017, est toujours dans les esprits, aucune solution pérenne n'a été mise en place.

Tous ces éléments et bien d'autres installent Mayotte dans une insécurité sociale permanente qui engendre la haine et la violence des uns envers les autres.

Cette détresse sociale est aggravée par des politiques d'austérité meurtrières et suicidaires économiquement, socialement, humainement et démocratiquement.

Le Bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine apporte son soutien aux camarades de l'UD-FO Mayotte dans leur combat pour la conquête des droits fondamentaux.

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général UDFO35

Mostafa BOULIL
Bureau UDFO-35



HUMEUR DE MAURICE :

Qu'allait donc faire Jean-Claude dans cette galère ?

L'organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), institution internationale vient d'inventer, "Global deal" initiative internationale pour le dialogue social, le "travail décent et la croissance inclusive".

Tout un programme !

Ce "machin" dont Muriel Pénicaud, la ministre du travail fait la promotion en France, a pour objectif de rassembler des États, des organisations internationales, des entreprises et des organisations syndicales.

Bref, une nouvelle tentative d'intégration des syndicats à la "gouvernance".

Que l'on retrouve sur la photo de famille Laurent Berger, le chefaillon de la CFDT n'étonnerait personne mais que l'on y voit aussi à ses côtés, Jean-Claude Mailly supposé représenter FO, peut surprendre (ou pas...) et choquer ceux qui ne considèrent pas que la charte d'Amiens est dépassée et qu'il faudrait s'adapter au "nouveau monde" de Macron et de ses amis financiers.

CARREFOUR CESSON...

Appel à la grève générale chez Carrefour le 31 mars

Pour donner suite aux annonces de la chute de la participation, du passage en location gérance, de la suppression des emplois...

FO et CFDT de CARREFOUR CESSON ont décidé d'unir leurs forces et de se mobiliser sur une journée d'action commune le 31 mars.

Les salariés du groupe Carrefour vont se rallier. Nous allons livrer tous ensemble, le plus grand combat dans l'histoire de Carrefour.

La réussite de cette journée est vitale pour avoir notre rapport de force.

La lutte contre le passage en location gérance reste notre priorité car nous l'avons bien compris, il est synonyme de perte de la totalité de notre statut collectif, d'une baisse de notre rémunération.

C'est donc bien notre capacité à mobiliser et notre solidarité qui sera déterminante pour notre avenir.

Nous combattons pour sauver notre modèle social et commercial.

Nous ne disparaîtrons pas sans nous battre

EN GRÈVE POUR :

- SAUVER NOTRE MODÈLE SOCIAL CHEZ CARREFOUR :**
- NON À LA REMISE EN CAUSE DE LA PARTICIPATION**
 - NON À LA LOCATION GERANCE**
 - NON À LA SUPPRESSION DES EMPLOIS**
 - NON À LA BAISSSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT**

Chaque salarié du GROUPE est impacté par les projets de restructuration et nul ne sera épargné.



Alors le 31 mars , nous serons tous mobilisés pour empêcher les plans dévastateurs des actionnaires.

Contact : Catherine RENAULT
DS Carrefour Cesson Sévigné
06.60.31.99.84



SDAS FO (ACTION SOCIALE)

L'Assemblée Générale Statutaire du SDAS FO 35 a eu lieu le 5 Mars 2018, présidé par le Secrétaire National de la FNAS FO Pascal Corbex, en présence du Secrétaire Général de l'UD FO 35 Fabrice Lerestif et du Secrétaire Adjoint de l'UD FO 35 Sylvain Vermet.

L'ensemble des instances du syndicat départemental : Conseil Syndical, Bureau et Commission Contrôle sont pourvus et toutes les candidatures ont été élues à l'unanimité et les rapports moral, d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.



Le SDAS FO 35 se félicite de l'unité de vue qui se dessine entre lui, l'UD FO 35 et la FNAS FO. Le syndicat reste au service de la revendication dans les EHPAD et l'Aide à Domicile notamment lors de la mobilisation du 15 Mars pour construire aussi la Grève Générale Interprofessionnelle du 22 Mars et tenter de mettre en œuvre partout sa reconduction pour stopper le massacre à la "Macronneuse" de nos Droits Collectifs.

Le SDAS FO 35 prendra sa part dans cette construction collective et aux côtés de l'ensemble des camarades qui refusent la résignation.

Contact : Jacques TALLEC
jacquesmarcel_tallec@orange.fr

Mobilisation des personnels des EHPAD et de l'Aide à Domicile le 15 mars 2018.

Le SDAS FO 35 était présent en intersyndicale FO, CGT et SUD devant l'EHPAD des Roseraies où 80 personnes étaient mobilisées et l'occasion nous a été donnée de saluer ce mouvement de grève dans la continuité du 30 janvier.



Les salarié-e-s montrent la voie à suivre et c'est un vrai point d'appui dans un contexte d'attaques généralisées contre les travailleurs.

Contact : Zina Probert
zina.probert@sfr.fr

**DERNIERE
MINUTE**

**VENDREDI 16 MARS
AG DE L'UL MALOUINE**



UN NOUVEAU SG À ST. MALO

Jacques DANDRIMONT
Nouveau SG UL ST. MALO
(retraité hospitalier)

SynCéa

**Matinale de 9H à 12H30
jeudi 12 avril à l'UD 35 rue d'Échange
sur les conséquences
des ordonnances Macron.**

Le cabinet Syncéa présentera les consultations et expertises qui resteront possibles mais aussi informera sur les nouveaux aspects juridiques des licenciements économiques et ceux concernant les ruptures conventionnelles collectives...

Réunion ouverte à tous les responsables, élu(e)s et militant(e)s FO sur inscription.

EN DIRECT DE L'UD ...

AFOC 35

Association Force Ouvrière de Consommateurs d'ILLE-ET-VILAINE



L'AG de l'AFOC Ille-et-Vilaine s'est tenue le vendredi 23 février sous la présidence de François Schmitt, trésorier de l'AFOC nationale.

Plus de 40 camarades étaient présents. Les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité.

La campagne pour les élections HLM qui se dérouleront à l'automne 2018, a été présentée comme l'enjeu majeur de l'année à venir.

Des résultats dépendent les financements accordés par les bailleurs sociaux qui contribuent au bon fonctionnement financier de l'AFOC.

Toujours à la recherche de candidats pour compléter les listes chez les différents bailleurs et de bénévoles pour assurer des permanences, l'AFOC 35 a fait appel à l'aide de tous.

Adhérents FO vous êtes aussi adhérents de l'AFOC qui est là pour vous aider à résoudre vos problèmes de consommation et de logement.



CAISSE SOLIDARITÉ INTERPROFESSIONNELLE :

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passe par différents moyens dont l'asphyxie financière. Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine.

Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer :
35 rue d'Échange 35 000 Rennes
avec au dos la mention :

"Caisse Solidarité interpro".



10 mois ça suffit !

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ☛ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ☛ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ☛ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ☛ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ☛ Revalorisation des pensions

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

PERMANENCES DES UNIONS LOCALES

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

SAINT-MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h / 14h-19h

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)
ulfoufougeres@orange.fr

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.48

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com



Le calendrier des stages de formation syndicale à l'UD en 2018

DATES

INTITULÉ DU STAGE

du lundi 9 au mardi 10 AVRIL	CONSEILLERS DU SALARIÉ
du lundi 14 au vendredi 18 MAI	DÉCOUVERTE de FO
du mardi 10 au Jeudi 12 JUILLET	NÉGOCIER
du mardi 25 au jeudi 27 SEPTEMBRE	CONNAITRE SES DROITS
du lundi 8 au vendredi 12 OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO
Du Lundi 12 au Mardi 13 NOVEMBRE	LES TRÉSORIFIERS de SYNDICAT

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou **ud.fo35@wanadoo.fr**

AFOC35

Association Force Ouvrière de Consommateurs d'ILLE-ET-VILAINE

PERMANENCES

À l'Union Départementale FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66

Lundi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mardi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mercredi : 14h00 à 17h30

Jeudi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Vendredi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

À la Maison de la Consommation

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41

Lundi de 14h00 à 17h30

Jeudi de 10h00 à 12h00

Sans rendez-vous : mardi, mercredi et vendredi après-midi + permanences à la MCE.

Pour les autres horaires uniquement sur rendez-vous.